

Syndicat National des Journalistes

Barèmes des piges des agences audiovisuelles

Paiement à l'acte		Paiement à la journée (JRI)	
Information, alerte téléphonique	12,23 €	Dossier, enquête (sur sujet précis commandé ou accepté, diffusé ou non) :	
Document commandé ou accepté, diffusé ou non		* pige journalière	71,87 €
papier	29,50 €	Pige pour une journée de travail	
bobino, élément sonore	35,93 €	. Dossier, enquête :	
document visuel	42,37 €	* stagiaire moins d'un an	75,16 €
Journaux radio		* stagiaire plus d'un an	80,66 €
<i>* vacation avec présentation</i>		* titulaire	91,64 €
matin	71,87 €	Permanence	
midi ou soir	48,02 €	* stagiaire moins d'un an	60,58 €
<i>* vacation sans présentation</i>		* stagiaire plus d'un an	64,65 €
matin	48,02 €	* titulaire	73,12 €
midi ou soir	29,50 €		

Reporters d'images : le barème minimum est majoré de 20 % pour les JRI qui assurent en outre la rédaction du commentaire